

LETTRE D'INFO

GDS DE L'ISÈRE - SPECIAL BVD



SPECIAL BVD

GDS DE L'ISÈRE

Maison de l'élevage
145 Espace Trois Fontaines
38140 Rives

09 74 50 85 85

info@gds38.asso.fr

www.frgdsra.fr

Numéro 6

LE MOT DU PRÉSIDENT

LE POINT SUR LA MALADIE

LES ACTIONS DU GDS

DÉPISTAGE DES VEAUX : BOUCLE 2 EN 1

.....

Voici quelques pages regroupant les dernières informations concernant l'élevage : prophylaxie, formations, introductions, etc.

Vous pourrez retrouver la lettre d'info du GDS, plusieurs fois par an.

DATES A RETENIR

24 - 25 aout 2019

Concours Départemental à St Chef

13 - 15 sept 2019

Foire de Beaucroissant

Mot du président

"Grande boucle et Petite boucle

La grande boucle est terminée et malgré tous nos espoirs, la victoire a échappé à un français. Alors, parlons plutôt d'une boucle qui va gagner, c'est la boucle à prélèvement BVD.

Des mois et des années que vos élus responsables du sanitaire attendent la mise en place d'un Arrêté rendant la lutte contre la BVD obligatoire, comme l'ont fait nos voisins suisses et allemands mais aussi les bretons et plus proche de nous la région Grand-Est. C'est aujourd'hui fait, cet **Arrêté BVD vient d'être publié**. La mise en place bien que progressive va vite arriver, il ne faut pas attendre et passer à un stade plus offensif.

Vous recevez ces jours-ci le bon de commande des boucles d'identification, à cette occasion **les EDE ont fait un gros effort** pour faciliter et inciter à la commande de boucles à prélèvement et **votre GDS s'engage à apporter jusqu'à la fin de l'année 2019** une aide très conséquente sur le coût des analyses et le maintien des indemnités des bovins IPI.

Cette contribution sera forcément temporaire compte tenu de son impact financier, mais elle poursuit l'idée d'un sanitaire volontaire portée par des éleveurs professionnels qui, malgré les difficultés se battent pour la santé et le bien être de leurs animaux."

Jean-Yves Bouchier, président du GDS de l'Isère

Appliquons l'Arrêté ministériel BVD et protégeons nos cheptels !

Depuis plusieurs mois le ministère de l'Agriculture travaille sur la construction d'un Arrêté BVD qui prévoit de tester tous les éleveurs bovins vis-à-vis de la maladie en posant des boucles BVD sur **TOUS** les veaux naissant (mâles, femelles, croisés, laitiers, allaitants).

Pour rappel, les boucles BVD permettent un prélèvement de cartilage, sur le veau, qui sera analysé au laboratoire.

Afin d'appliquer la réglementation, le GDS de l'Isère souhaite accompagner les éleveurs partant dans une démarche de lutte et d'assainissement de leur troupeau en prenant en charge une large part des coûts de détection des bovins positifs.

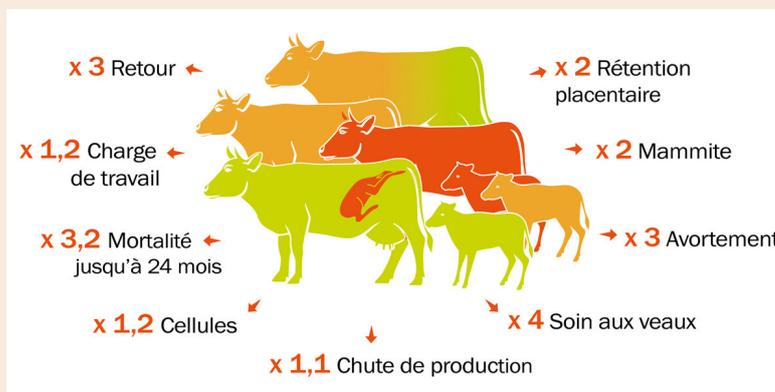
Aides du GDS sur les analyses du laboratoire (LVD 38)

- Tarif négocié pour les adhérents : **4,50 € HT** (au lieu de 7,50 € HT non adhérent)
- Aide du GDS : **2,50 € HT** par analyse PCR

> Soit une analyse sur cartilage, pour les adhérents au GDS, à **2 € HT**

Ces tarifs sont valables à partir du 1er juillet 2019 et seront révisés annuellement.

N'oubliez pas, un bovin IPI découvert est indemnisé par le GDS à hauteur de **150 €** minimum **dans le cadre d'un plan BVD**.



Source : GDS Creuse

**Pour plus
d'information,
n'hésitez pas à
nous consulter :
09.74.50.85.85**

Le point sur la maladie

En élevage laitier comme en allaitant, les pertes dues à la BVD sont considérables (156 et 176 €/vache respectivement dans les élevages touchés (Richter et al., 2017)). Pour les élevages laitiers, c'est ainsi 10 à 19 €/1000 L de perdus (Fourichon et al., 2005).

Le coût annuel moyen par vache est évalué à 42,14€ (Garcia, 2018). Ce coût est de 73,70€ lors d'une circulation virale débutant rapidement, intense et persistante.

L'info en plus : Le virus est peu résistant en milieu extérieur (quelques heures), le matériel et le milieu extérieur jouent donc un rôle mineur dans la transmission.

Schéma des conséquences de l'infection de la BVD selon le stade de gestation.

Le virus de la **diarrhée virale bovine (BVD)** affaiblit le système immunitaire des bovins, les rendant particulièrement sensibles aux autres infections, ce qui est la cause d'importantes pertes économiques directes et indirectes (troubles de la reproduction, troubles de santé, mortalité des IPI, baisse de production...). C'est pourquoi la lutte contre **la BVD est un enjeu économique et sanitaire majeur**.

- **Agent pathogène** : un virus, qui touche essentiellement les bovins.
- **Mode de contamination** : par un contact de «mufle à mufle» entre un animal sain et un animal excréteur du virus, mais peut également être transmis de la mère au fœtus.

Deux types d'animaux sont excréteurs de virus :

- **Le virémique transitoire = infecté temporaire** : C'est un animal sain qui rencontre le virus pour la première fois. Il devient virémique et contagieux pendant 2 à 3 semaines. Temporairement fragilisé, il devient sensible à d'autres infections secondaires (diarrhées, maladies respiratoires ...). Au bout de 3 semaines, l'animal s'immunise en produisant des anticorps et cesse d'être contagieux. Il est alors protégé contre la maladie et inoffensif pour le reste du troupeau. Le virus est éliminé en totalité.

- **L'Infecté Permanent Immunotolérant (IPI) = excréteur de virus à vie et qui ne s'immunisera jamais** : C'est un animal issu de la contamination d'une femelle gestante séronégative, environ entre 40 et 120 jours de gestation. Un animal naît IPI, il ne peut pas le devenir. Il excrète le virus dès les premiers instants de vie et en très grande quantité. On parle de "**bombe à virus**". Ces animaux entretiennent la maladie dans les troupeaux. De plus, une femelle IPI donnera systématiquement naissance à un veau IPI. Beaucoup d'IPI meurent dans les 2 ans, mais d'autres vivent normalement et longtemps ! Il est donc parfois très difficile de les reconnaître.

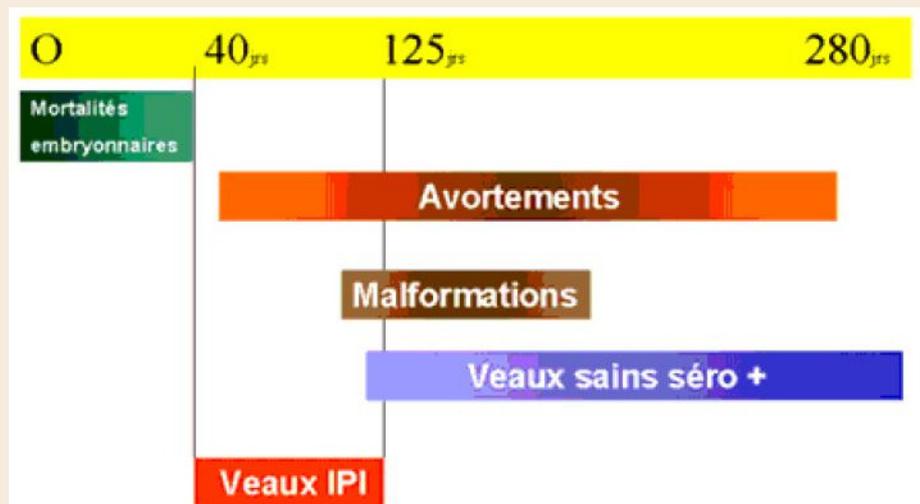
- **Symptômes** : différents selon l'âge et le type de l'animal :

- *Chez le jeune* : diarrhées, problèmes respiratoires, problèmes de croissance et parfois la mort.

- *Chez l'adulte* : avortements, retours en chaleur, troubles de la fertilité.

- *Chez les IPI* : développement de la maladie des muqueuses : ulcération des muqueuses, diarrhée brutale, incurable et mortelle en quelques jours.

La maladie n'étant pas transmissible à l'homme, la viande et le lait d'un animal excréteur du virus sont donc consommables.



Les actions du GDS

Retrouvez toutes les
infos sur www.frgdsra.fr
(cliquez sur la carte de
l'Isère)

Surveillance

> Indicateur de troupeau

La recherche régulière de la présence ou non d'anticorps dans une population de troupeau permet de déterminer si il y a eu ou pas une circulation du virus.

Cet indicateur est élaboré :

- **Chez les laitiers**, à partir de la combinaison des trois derniers résultats de lait de tank. Ces prélèvements ont lieu 2 fois par an.
- **Chez les allaitants**, à partir de prélèvements sanguins réalisés sur des animaux sentinelles de 6 à 18 mois.



Prévention

> Le contrôle à l'induction

Quelque soit l'âge du bovin, un contrôle de la BVD lors de l'introduction doit être réalisé. Après obtention d'un résultat permettant d'avoir un *statut non IPI*, l'animal peut être mélangé avec le troupeau.

Attention : Si le bovin acheté est une vache gestante qui doit vêler dans les prochains mois, même si celle-ci est garantie non-IPI, elle peut être porteuse d'un veau IPI.

Afin d'écartier ce risque, et d'introduire la maladie dans le troupeau tel un cheval de Troie, deux possibilités :

- Une **recherche sérologique complémentaire** sur la mère dès l'achat peut être réalisée. Si le résultat de la recherche d'anticorps est **positif**, il est souhaitable d'isoler la mère au vêlage et d'effectuer une recherche virologique sur le veau dès la naissance. Le couple doit rester isoler jusqu'à l'obtention du résultat.
- Le veau dès sa naissance doit être **contrôlé en BVD avec une analyse PCR**.

> Gestion des rassemblements

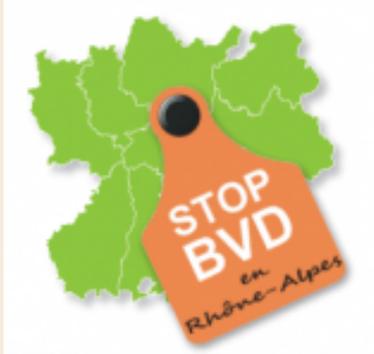
- *Le kit alpage*

Le GDS 38 propose aux alpagistes un kit alpage permettant de ne monter que des animaux **garantis non IPI** et ainsi limiter le risque de contamination des bovins par le virus de la BVD en alpage.

- *Règlement sanitaire des concours et comices isérois*

Tous les bovins présentés lors de concours et de comices isérois sont **garantis non IPI** grâce au règlement sanitaire du GDS 38 mis en place par chaque responsable de concours/comices.

Plan de lutte



> Plan d'assainissement

Objectif : identifier et éliminer les IPI dans les troupeaux atteints.

Une fois les IPI éliminés, la situation sanitaire du troupeau s'en trouve améliorée. En concertation avec le vétérinaire, la recherche virologique et les mesures d'élimination peuvent être associées à un plan de vaccination sur le troupeau afin de protéger les gestations, en fonction du contexte épidémiologique de l'élevage.

Dépistage des veaux à la naissance : Boucles à prélèvement BVD

> Pourquoi ?

- Pour détecter au plus vite la BVD et éviter de lourdes pertes en éliminant les IPI.
- Pour qualifier rapidement l'ensemble du troupeau : un veau garanti non IPI garantit automatiquement sa mère non IPI.
- Faciliter le commerce.



Source : GDS Creuse

> Comment dépister mes veaux à la naissance ?

Grâce à la nouvelle boucle officielle « 2 en 1 », c'est **SIMPLE, RAPIDE et FIABLE**

- 1: Je commande mes boucles BVD et la pince spécifique (pince jaune et noire). Tube de prélèvement avec capuchon, sachet et enveloppe pré-affranchie fournis.
- 2: Je prélève tous mes veaux sous 48h : évite les virémies transitoires (veaux contaminés après la naissance) et les prises de sang de reconrôle
- 3: J'envoie rapidement le prélèvement (conservation au frigo possible). J'inscris la date de prélèvement sur l'enveloppe.
- 4 : Je reçois le résultat : notification rapide des résultat positifs